

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 1^{er} juillet 2019 à 18 heures 00.

Présents : PELLERIN Laurent / Bernadette FLOIRAT/ Cyril DELGOULET/ Isabelle BOTERF / Sandrine GERAUD/ LEYMARIE Robert / Emmanuel GARCIA / Georgette RAFFAILLAC/ Yvon PICHON

Absents excusés : Arnaud BIGEAT/ Daniel LACOMBE

Procurations : Daniel LACOMBE à LEYMARIE Robert et Arnaud BIGEAT à DELGOULET Cyril.

Secrétaire de séance : PICHON Yvon

Ouverture de séance à 18 H 45

1- Désignation du secrétaire de séance.

PICHON Yvon.

2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 08.04.2019 et signature des délibérations.

3- Délibération attribution du marché pour les travaux de voirie 2019.

Les entreprises (Freyssinet, Lagarde et Laronze, Eurovia et Colas) ont répondu à l'appel d'offres, après en avoir délibéré, le conseil retient l'entreprise LAGARDE et LARONZE Charpenet 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU, il est précisé qu'une subvention a été octroyée à hauteur de 15% du montant HT des travaux par le conseil départemental de la Dordogne.

Délibération prise par le conseil municipal.

4- Délibérations pour la prise en charge du ticket régional social 2^{ème} cycle (collège et lycée) et signature de la convention pour le 1^{er} cycle.

4-1) Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le règlement du transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine pour la rentrée scolaire de septembre 2019 et notamment pour le 2^{ème} cycle (collège et lycée). Il précise que la compétence est à la communauté de communes du terrassonnais et, qu'elle a décidé de ne rien prendre en charge laissant ainsi, la totalité du ticket régional social à la charge des familles.

En conséquence, il propose au conseil municipal de prendre en charge la totalité du ticket régional social pour les élèves domiciliés sur la commune de VILLAC et qui fréquenteront le 2^{ème} cycle (collège et lycée) par l'attribution d'une subvention aux personnes de droit privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De l'attribution aux élèves domiciliés sur la commune de VILLAC 24120 d'une subvention aux personnes de droit privé pour la prise en charge de la totalité du ticket régional social du 2^{ème} cycle (collège et lycée)..
- Dit qu'une délibération sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal listant tous les bénéficiaires nominativement.
- Qu'il sera demandé aux familles les copies des justificatifs nécessaires (facture acquittée du paiement du ticket régional social, facture attestant du domicile, copie du livret de famille, copie du titre de transport, certificat de scolarité ainsi que le RIB).
- Charge Mr le Maire d'exécuter la présente délibération.

4-2) Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération pour le ticket régional social du 1^{er} cycle (maternelle et primaire) en date du 8 avril 2019, il précise qu'une convention doit être signée avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Délibérations prise par le conseil municipal.

5- Délibération pour la recomposition du conseil communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2020 de la CCTPNTH, fixation du nombre de délégués

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif de la recomposition du conseil communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseil municipaux en 2020. Il précise que conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local. Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 17 juin 2019 où il a été décidé que celui-ci n'a pas voté sur cette recomposition, ceux sont les conseillers municipaux qui doivent se prononcer car il souhaiterait que les communes entre 500 h à 1000 h aient 2 délégués au lieu d'un comme auparavant, en diminuant le nombre de délégués aux communes beaucoup plus importantes. Considérant les éléments évoqués précédemment, Mr le Maire demande à son conseil de se prononcer sur la proposition de 63 délégués à la communauté de communes du terrassonnais en périgord noir thenon hautefort en vue de la recomposition du conseil communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseillers municipaux en 2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce sur 63 délégués pour la recomposition du conseil communautaire dans le cadre du renouvellement général des conseillers municipaux en 2020 de la CCTPNTH. **Demande** à Mr le Maire de notifier à l'ensemble des administrations cette décision.

Délibération prise par le conseil municipal.

6- Questions Diverses

Le conseil prend connaissance du rapport d'expertise des ponts de l'andouyne et du burg, des travaux sont à faire, un budget a été prévu. Rappel sur l'organisation de la fête votive 20 et 21 juillet.

Séance levée à 19 H 35